



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Lapins

Question écrite n° 3971

### Texte de la question

M. Arnaud Lepercq appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes de l'association interprofessionnelle cunicole à propos de l'importation massive de viande de lapin chinois. Outre les grandes difficultés que ces importations font naître au niveau du marché intérieur, il faut souligner les dangers qu'elles représentent pour la santé humaine, puisque des analyses ont révélé la présence de pesticides. Il lui demande donc de faire cesser ces importations et de faire saisir les stocks existants sur l'ensemble du territoire français et d'outre-mer.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture et de la pêche a été appelée sur les difficultés que rencontre actuellement la filière cunicole française face aux importations de viandes de lapins en provenance de Chine, en insistant notamment sur la présence à des taux anormalement élevés de pesticides dans certains lots importés. Des anomalies de cette nature avaient déjà été relevées en 1991 et avaient conduit les services vétérinaires français à saisir plusieurs lots de ces produits. À cette occasion, il avait été demandé aux autorités chinoises d'apporter des garanties sur la qualité des produits exportés vers la France. Les vétérinaires inspecteurs en douane avaient été chargés d'effectuer des contrôles par sondage. Les résultats obtenus par la suite se sont révélés satisfaisants. Toutefois, afin de vérifier que les exigences françaises sont toujours respectées, et pour prendre en compte l'inquiétude des producteurs cunicoles, des contrôles ont été remis en place selon le protocole établi en 1991, et toutes les dispositions ont été prises pour éviter la mise sur le marché de produits qui ne seraient pas conformes aux normes de salubrité en vigueur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lepercq Arnaud](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3971

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 1993, page 2061

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1993, page 3179